

[ACTUALITES PRODUITS]

Réglementations spécifiques

Consultation publique sur les fragrances allergisantes dans les produits cosmétiques

Le 13 février 2014, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur sa proposition de modification des annexes II et II du Règlement n°1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, concernant respectivement les substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des usages et des seuils prévus et les substances interdites dans ces produits. Cette proposition fait suite à l'avis du Comité Scientifique pour la Sécurité du Consommateur de juin 2012 ayant identifié des fragrances allergisantes dont le consommateur doit être informé et d'autres ne devant pas être utilisées dans ces produits. Les parties intéressées peuvent soumettre leur avis sur cette proposition jusqu'au 14 mai 2014.

Source

http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/dgs_consultations/ca/consultation_cosmetic-products_fragrance-allergens_201402_en.htm